

Chaque année, Jacquet SA accueille des jeunes dans le cadre de jobs d'été afin de leur permettre de découvrir le monde professionnel et les métiers du paysage.

Le nombre de places étant limité, les candidatures sont examinées selon des critères communs, dans un souci d'équité et de transparence.

CONDITIONS POUR POSTULER

Le candidat doit :

- avoir au moins 16 ans au début de l'engagement ;
- être inscrit dans un établissement de formation reconnu ;
- être disponible pendant ses vacances scolaires ou universitaires ;
- transmettre un CV, ses disponibilités et une attestation de scolarité.

Les conditions d'engagement, de rémunération, de durée et de sécurité sont fixées conformément aux dispositions légales et aux règles de la CPPJ.

SÉLECTION DES CANDIDATURES

La sélection tient notamment compte :

- de la motivation ;
- des disponibilités ;
- des besoins des différents secteurs ;
- de l'adéquation avec les activités proposées ;
- des éventuelles évaluations obtenues lors d'un précédent job d'été.

Les recommandations personnelles ou internes ne donnent pas automatiquement la priorité à une candidature. Toutes les demandes suivent la même procédure.

ORGANISATION ET COMPORTEMENT

- L'affectation, les dates et les horaires sont déterminés par Jacquet SA.
- Le lieu de travail peut être situé sur l'un des sites de JACQUET SA ou sur un chantier, partout dans le canton de Genève. Le candidat doit être en mesure de se rendre sur son lieu d'affectation par ses propres moyens et de manière autonome. Aucun transport jusqu'au lieu de travail n'est garanti par l'entreprise.
- Les jobs d'été peuvent comprendre du travail en extérieur, des activités physiques et une présence à proximité de véhicules, de machines ou d'outils professionnels.
- Le respect des horaires, des consignes de sécurité, du matériel, des collègues et des responsables est indispensable.
- Tout manquement important peut entraîner l'interruption de l'engagement et être pris en compte lors d'une future candidature.



NOMBRE MAXIMAL DE PARTICIPATIONS

Afin de permettre au plus grand nombre de jeunes de bénéficier d'un emploi d'été au sein de l'entreprise :

- les jeunes ayant déjà effectué un emploi d'été chez JACQUET SA et dont la formation n'est pas en lien avec les métiers de l'entreprise ne sont pas prioritaires pour une nouvelle participation. Leur candidature reste toutefois possible et sera examinée en fonction des places disponibles ;
- les jeunes suivant une formation en lien avec les métiers de l'entreprise ou un domaine connexe peuvent être accueillis à plusieurs reprises, ces expériences s'inscrivant dans leur parcours de formation.

Dans tous les cas, un nouvel engagement n'est jamais automatique et dépend des places disponibles et des besoins de l'entreprise.

Les candidatures doivent être déposées au plus tard le 30 avril.

Une réponse positive ou négative est communiquée au plus tard le 15 juin.

Les candidatures tardives ou incomplètes peuvent ne pas être prises en considération.

En déposant sa candidature, le candidat reconnaît avoir pris connaissance de la présente charte.